

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUIN 2026

L'Assemblée Générale Mixte de la Société s'est tenue le 9 juin 2026, à 11h02.

Un actionnaire était représenté, aucun actionnaire n'a voté par correspondance. Il possédait 1.579 549 actions sur les 1.600.000 actions

formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 98,72 % du capital. Les 1.579 549 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
2ème résolution : Affectation du résultat	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
3ème résolution : Approbation des conventions visée à l'article L225-38 du Code de Commerce	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
4ème résolution : Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, ce en application de l'article L22-10-34 I du code de commerce	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
5ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, à Monsieur Ludovic DAUPHIN, Président du conseil d'administration, ce en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%

6ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Madame Florence SOUCEMARIANADIN, Directrice Générale, ce en application de l'article L22-10-34 II du code de commerce	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
7ème résolution : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs, au titre de l'exercice 2026, conformément à l'article L22-10-8 II du Code de Commerce	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
8ème résolution : Approbation de la politique de rémunération de la Directrice Générale, au titre de l'exercice 2026, conformément à l'article L.22-10-8 II du code de commerce	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
9ème résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2026, conformément à l'article L22-10-8 II du code de commerce	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
10ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
11ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
12ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Laurence DUMENIL	AGOA	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
13 ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%

14ème résolution: Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
15ème résolution: Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
16ème résolution: Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
17ème résolution: Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, dans la limite de 20% du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	AGE	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
18ème résolution: Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital réservé aux adhérents d'un PEE établis dans le cadre des dispositions des articles L225-129-6 du code de commerce et L3332-18 et suivants du code du travail	AGE	0	0,00%	1 579 549	100,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
19ème résolution: Plafond global des augmentations de capital	AGE	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
20ème résolution: Autoriser les membres du conseil d'administration à voter par correspondance et modification consécutive de l'article 16 des statuts	AGE	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
21ème résolution: Modifications des troisième et quatrième paragraphes de l'article 22 des statuts	AGE	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%

22ème résolution: Ratification de la modification du premier paragraphe de l'article 24 des statuts	AGE	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%
23ème résolution : Pouvoirs pour les formalités	AGOAE	1 579 549	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 579 549	98,72%